



AÏKIDO Club de Cessy

Salle du Vidolet

Document à remettre lors de votre inscription.

Protocole de pratique de l'Aïkido au Dojo de Cessy en période de crise sanitaire

En raison des nouvelles mesures gouvernementales mises en place le **17 juillet** dernier pour réduire la propagation du virus à nouveau en hausse et notamment l'obligation du port du masque dans les lieux clos, le protocole sanitaire de pratique de nos activités s'est vu adapté pour mieux prendre en compte l'évolution de la situation.

Nous vous demandons de porter une attention toute particulière au respect des nouvelles préconisations sanitaires en vigueur, tant pour les pratiquant-e-s que pour les acteurs du club.

1. Le **port du masque** et la **distanciation physique** en dehors des phases de pratique sont devenus **obligatoires**. En dehors du tatami, vous devez donc porter un masque avec une exception faite pour les enfants scolarisés en primaire.
2. Le temps de pratique sera réduit à **une heure** et s'effectuera avec le ou les **partenaire(s)** désigné(s) en début de séance et durant la totalité du cours pour réduire le risque de transmission du virus.
3. Les principes d'hygiène corporelle, dont le **lavage des mains et des pieds** avec du gel hydro alcoolique ou du savon, avant la montée sur le tatami, restent des mesures importantes pour réduire le risque de transmission du virus (du gel hydro alcoolique sera mis à votre disposition).
4. Les **vestiaires ne seront plus utilisables** pour se changer. De ce fait, nous vous demandons de vous présenter au cours en tenue de pratique (Keikogi). Les pratiquants portant le Hakama auront la possibilité de le revêtir et le replier dans le dojo.
5. Avant chaque cours, une **feuille d'émargement** sera remplie par un responsable pour attester des présents à la séance.
6. Les tatamis et les armes seront **nettoyés** avant et après chaque utilisation.
7. En cas de température supérieure à **37.8°C**, nous vous demandons de ne pas venir pratiquer.
8. Soyez particulièrement attentif à l'hygiène corporelle et vestimentaire (tenue propre, cheveux attachés, etc.).

Tant que le protocole sanitaire sera en vigueur, les horaires des cours se dérouleront comme suit :

Cours enfants : Les jeudis, l'enfant doit se présenter à 17h45 en tenue pour la mise en place de l'espace de pratique. L'accompagnant laissera son enfant à l'entrée du Dojo, accès par la porte du haut. Le cours débutera à 18h et se terminera à 19h.

Cours adultes : Les mardis et les jeudis, le pratiquant doit se présenter à 19h30, accès par la porte du bas, en tenue pour la mise en place de l'espace de pratique. Les tatamis et les armes seront nettoyés avant et après chaque cours. La pratique se déroulera de 19h45 à 20h45.

Date de mise à jour : 31 août 2020 -

Signature du pratiquant ou du parent de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nom Prénom : _____